

Fiche 2 – Lâcher « Ouest-Frontalière-Ath-Blaton-Lessines »



« *Coulon Futé* » poursuit la publication des cartes reprenant les zones de participation des différents lâchers 2025 de grande vitesse entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon. La deuxième fiche est consacrée au lâcher « *Ouest-Frontalière-Ath-Blaton-Lessines* ».

Le tableau ci-après synthétise toutes les informations techniques relatives au lâcher « *Ouest-Frontalière-Ath-Blaton-Lessines* » couvrant la partie est du Hainaut occidental. Ce lâcher, relevant de la ligne du Centre, présente la caractéristique d'être le seul concernant deux ententes proposant des jeux différents. La reconduction de 2024, cependant au terme de quelques rebondissements, qualifie la copie 2025 de ces deux ententes de la région d'Ath.

Ligne du Centre en Hainaut

Lâcher Ouest – Frontalière – Ath – Blaton – Lessines

Entente de l'Ouest – La Frontalière – Les V

Sociétés	Rayons – Points centraux	Comité
Aubechies « <i>L'Union</i> »	20 km - 50°34'27"/03°40'36"	Président : Devos M. Secrétaire : Cornil A. Trésorier : Place J-M. Correspondant : Leturcq D. Convoyeur : Wybo.
Ellezelles « <i>L'Hirondelle</i> »	15 km - 50°44'02"/03°40'50"	
Frasnes « <i>Chacun son Droit</i> »	15 km - 50°40'04"/03°37'16"	
Moustier « <i>L'Union</i> »	15 km - 50°40'04"/03°37'16"	
Ogy « <i>L'Avenir</i> »	20 km - 50°43'14"/03°46'49"	
Papignies « <i>Les Amis Réunis</i> »	20 km - 50°41'03"/03°48'59"	
Pipaix « <i>La Leuzoise</i> »	15 km - 50°34'58"/03°34'26"	
Thumaide « <i>L'Hirondelle</i> »	20 km - 50°32'34"/03°37'44"	

Ath – Lessines – Entente du Sud

Sociétés	Rayons – Points centraux	Comité
Ath « <i>Alliance Colombophile Athoise</i> »	20 km - 50°37'44"/03°46'31"	Président : Boboc Marius Secrétaire : Hayez G. Trésorier : Broquet F. Correspondant : Broquet F. Convoyeur : Wybo.
Blaton « <i>La Renaissance</i> »	20 km - 50°28'44"/03°41'35"	
Lessines « <i>Le Ramier</i> »	20 km - 50°42'27"/03°50'24"	

Carrousel hivernal. Les ententes « *Entente de l'Ouest-La Frontalière-Les V* » et « *Ath-Lessines-Entente du Sud* » (cette dernière ne reprenant plus en 2025 la société de Chièvres disparue) sont gravés, dans la mémoire d'initiés, en tant qu'acteurs du « bétonné » lâcher unique dans le funeste sous-comité d'Ath « *envolé* » lors de la rationalisation de la province du Hainaut.

Les résultats sportifs au fil des années n'ont jamais convaincu les deux ententes à instaurer un résultat commun (quelques tentatives expérimentales cependant). Ils ont par contre bien souvent poussé l'aile droite à demander des lâchers séparés chaque fois refusés. Cet hiver, le scénario a connu quelques soubresauts. Rappel des faits.

Sensibilisée par la paupérisation assez générale de la participation 2024 (les deux jours de panier imposés en demi-fond ont particulièrement fait mal) et par la non-réalisation souhaitée depuis plusieurs saisons d'un accord sportif avec « *L'Espoir* » limitrophe, deux des trois sociétés de « *Ath-Lessines-Entente de Sud* », en l'occurrence celle d'Ath dans un premier temps, celle de Blaton dans un second, ont conclu un accord avec « *Ouest-Frontalière-Les V* » pour instaurer un jeu commun. Ce qui leur permettait par la même occasion de changer d'agence de convoyage. Lessines était de ce fait confronté à la solitude sportive. Ce revirement structurel pouvait surprendre au simple rappel de positions antérieures. Le comité de l'EPR refusa l'accord pour raison de procédure tardive, imposa la reconduction de l'entente et le maintien du mode de convoyage 2024.

Au décompte final, la donne changea une nouvelle fois à la découverte des documents officiels entérinés. Certes l'entente des trois sociétés subsiste, mais le mode de convoyage change en grande vitesse sous prétexte de réunir tous les paniers d'un même lâcher de cette discipline dans un même « *véhicule* ».

En bref. Les onze sociétés du lâcher reconduisent le kilométrage 2024 de leurs rayons respectifs, leurs points centraux et les communes limitrophes reprises la saison précédente en Flandre orientale. **Dany Leturcq**, ne pouvant plus se représenter aux élections statutaires, occupe désormais la fonction de correspondant au sein de l'entente « *Ouest-La Frontalière-Les V* ».

Code de lecture : les disques coloriés localisent les points centraux des sociétés de l'« Entente de l'Ouest », les triangles coloriés ceux de « La Frontalière » et de « Ath – Lessines – Entente du Sud », les losanges coloriés ceux de « Les V ».

- Ellezelles
- ◆ Ogy
- ▶ Lessines
- Frasnes et Moustier
- ◆ Aubechies
- ▶ Blaton
- Pipaix
- ◆ Papignies
- ▲ Thumaide
- ▶ Ath

